

**RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2015**

**RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2016**

ATTENDU QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville de Warwick peut établir par règlement, une tarification pour l'utilisation de biens, de services ou d'activités;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil à la séance ordinaire du 7 décembre 2015;

ATTENDU QUE copie du projet du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques francs avant l'assemblée à laquelle le présent règlement doit être adopté, et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers, que le *Règlement numéro 206-2015* soit adopté, lequel règlement ordonne et statue ce qui suit :

**Article 1**

Le conseil municipal de la Ville de Warwick décrète l'imposition des tarifs suivants pour différents biens, services et activités offerts à ses citoyens :

**1. Administration générale**

1.1 Documents municipaux

Rapport d'événement ou d'accident.....	15,25 \$
Copie d'un plan général des rues ou de tout autre plan.....	3,75 \$
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation.....	0,45 \$ /unité
Copie de règlement municipal (ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$).....	0,40 \$ /page
Copie du rapport financier.....	3,05 \$
Reproduction de la liste des contribuables ou habitants.....	0,01 \$ /nom
Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum.....	0,01 \$ /nom
Photocopie d'un autre document.....	0,40 \$ /page
Page dactylographiée ou manuscrite.....	3,75 \$
Photographie 5 x 7 pouces.....	4,65 \$
Photographie 8 x 10 pouces.....	5,95 \$
Copie de plan.....	1,70 \$ du m <sup>2</sup>
CD ou DVD.....	15,00 \$
Confirmation de taxes par télécopieur :	
- Agents immobiliers, évaluateurs, etc.....	5,00 \$
- Notaires, créanciers hypothécaires, etc.....	10,00 \$

1.2 Immonet (services en ligne)

Pour la consultation du rôle d'évaluation, les coûts par transaction exigés sont de :

- Notaires et créanciers hypothécaires, etc.  
(utilisateur régulier) ..... 21,00 \$ + taxes
- Notaires et créanciers hypothécaires, etc.  
(utilisateur occasionnel) ..... 28,00 \$ + taxes

## 2. Loisirs, culture et vie communautaire

### 2.1 Animation terrains de jeux (été 2016)

#### Résidents

- 1<sup>er</sup> enfant ..... 110 \$
- 2<sup>e</sup> enfant d'une même famille ..... 110 \$
- 3<sup>e</sup> enfant d'une même famille ..... 105 \$
- 4<sup>e</sup> enfant d'une même famille ..... 100 \$

### 2.2 Terrains de balle et de football (été 2016)

- Location saison estivale :
  - Équipe adulte : ..... 125 \$ /équipe
  - Équipe âgée de moins de 18 ans : ..... 100 \$ /équipe
- Tarif horaire (jour) ..... 40 \$
- Tarif horaire (soir) ..... 50 \$
- Tournoi fin de semaine (vendredi au dimanche) ..... 350 \$
- Journée complète ..... 200 \$

### 2.3 Bibliothèque (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016)

#### 2.3.1 Retards

- Volumes, périodiques et nouveautés jeunes ..... 0,10 \$ /jour
- Nouveautés adultes, CD-Rom, vidéocassettes, DVD et disques compacts ..... 0,50 \$ /jour

#### 2.3.2 Abonnements

- Résidents ..... Aucuns frais
- Carte perdue ou volée ..... 2 \$

#### 2.3.3 Activités d'animation ..... 2 \$

#### 2.3.4 Accès internet

- Utilisateurs ..... Aucuns frais

### 2.4 Frais de non-résidents (municipalités n'ayant pas d'entente) \*

- 2.4.1 Animation terrains de jeux (été 2016) ..... 258 \$ /enfant
- 2.4.2 Baseball mineur (été 2016) ..... 150 \$
- 2.4.3 Bibliothèque (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016)
  - 2.4.3.1 Abonnements ..... 198 \$
  - 2.4.3.2 Activités d'animation ..... 5 \$
- 2.4.4 Cours de tennis (été 2016) ..... 150 \$
- 2.4.5 Hockey mineur (saison 2016-2017) ..... 365 \$
- 2.4.6 Patinage artistique (saison 2016-2017)
  - 2.4.6.1 Inscription saison complète ..... 365 \$
  - 2.4.6.2 Cours « Apprendre à patiner » (10 semaines) ..... 165 \$
- 2.4.7 Piscine (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016) ..... 60 \$ /session
- 2.4.8 Soccer (été 2016) ..... 150 \$

\* **Sur présentation de leur compte de taxes, les propriétaires non-résidents sur le territoire de la Ville de Warwick auront accès au service de loisirs et culture sans avoir à défrayer ces frais.**

**3. Travaux publics et hygiène du milieu**

3.1 Transport de neige au dépôt de neiges usées

- Camion 2 essieux ..... 14,50 \$ du voyage
- Camion 3 essieux ..... 18,85 \$ du voyage
- Camion remorque ..... 33,35 \$ du voyage

**4. Urbanisme**

4.1 Permis

- Colportage ..... \* 200 \$ par personne

\* Aucuns frais ne seront exigés pour les organismes à but non lucratif ou les écoles.

**Article 2**

Le présent règlement entre en vigueur lors de sa publication conformément à la Loi.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce quatorzième jour du mois de décembre de l'an deux mille quinze.

---

Diego Scalzo, maire  
Président

---

Lise Lemieux, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 206-2015 fixant la tarification pour l'exercice 2016.

AVIS PUBLIC  
RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2015  
PROMULGATION

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par la soussignée, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Warwick :

QUE le conseil municipal a adopté ce troisième jour de février de l'an deux mille quatorze, le Règlement numéro 206-2015 appelé « Règlement fixant la tarification de l'exercice 2016 ».

QU'une copie de ce Règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

QUE ce Règlement entre en vigueur ce \_\_\_\_\_ 2016, jour de sa publication.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ de l'an deux mille quinze.

\_\_\_\_\_  
Lise Lemieux, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Warwick certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en faisant paraître une copie dans le journal La Nouvelle Union, édition du \_\_\_\_ février 2015 et en affichant une copie entre 13 et 16 heures, le \_\_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de février 2015 à l'hôtel de ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce \_\_\_\_\_ jour du mois de février de l'an deux mille quinze.

\_\_\_\_\_  
Lise Lemieux, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 7 décembre 2015  
RÈGLEMENT ADOPTÉ : 14 décembre 2015  
PUBLIÉ : \_\_\_\_\_ 2015  
ENTRÉE EN VIGUEUR : \_\_\_\_\_ 2015